



Le 28 avril 2010

Didier QUENTIN
Député - Maire de Royan

Question écrite

Didier QUENTIN appelle l'attention de Monsieur le Ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, sur la décision n° 328282 du Conseil d'État, en date du 17 mars 2010, au sujet de l'attribution du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord.

En effet, son article 2 stipule : « il est enjoint au ministre de la défense et au ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État de prendre, en application de l'article R. 19 du code des pensions civiles et militaires de retraite, les dispositions réglementaires permettant l'attribution du bénéfice de la campagne double aux titulaires de pensions civiles et militaires de l'État ayant participé à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc et ayant accompli à ce titre des services militaires en opérations de guerre, en fonction de la nature et de la durée de ces services, dans le délai de quatre mois à compter de la notification de la présente décision ».

C'est pourquoi il demande à Monsieur le Ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, les mesures qu'il entend prendre pour remédier à une telle situation.



Didier QUENTIN